



## **Supplément de revenu garanti Les conservateurs retournent leur veste**

Le reportage de Brigitte Bureau (20 novembre 2007)

Le gouvernement conservateur de Stephen Harper renie une promesse électorale dans le dossier des aînés à faible revenu qui n'ont pas reçu le supplément de revenu garanti (SRG) pendant des années, même s'ils y avaient droit.

Les conservateurs refusent de modifier la Loi sur la sécurité de la vieillesse de manière à accorder la pleine rétroactivité à tous ceux qui n'ont pas touché cette somme pour la seule raison qu'ils ne l'ont pas réclamée. Actuellement, la rétroactivité ne couvre que les 11 derniers mois.

« Ce n'est pas faisable », affirme la secrétaire d'État responsable des Aînés, Marjory LeBreton. Cette option, affirme-t-elle, est trop complexe et constituerait un véritable cauchemar pour les actuaires.

« Il est plus raisonnable de reconnaître 11 mois de rétroactivité plutôt que de retourner des années en arrière » affirme Mme LeBreton, qui soutient que cette disposition de la loi est conforme à ce qui se fait ailleurs au pays et dans le monde.

Le Parti conservateur avait pourtant défendu cette idée lors de la dernière campagne électorale. Il avait d'ailleurs appuyé au préalable un projet de loi déposé à ce sujet par le Bloc québécois, qui fait de ce dossier un cheval de bataille depuis plusieurs années. Le Bloc continue de réclamer la pleine rétroactivité.

### **Le SRG, selon Service Canada**

Le SRG est un programme auquel sont admissibles les aînés qui reçoivent la pension de la Sécurité de la vieillesse. L'admissibilité dépend du revenu du bénéficiaire et de celui de son époux ou de son conjoint. Une personne dont le conjoint ne reçoit pas la pension peut recevoir jusqu'à 634,02 \$ par mois, soit plus de 7600 \$ par année, si elle gagne moins de 36 528 \$. Si le conjoint reçoit la pension, la somme maximale atteint 418,69 \$ par mois, soit un peu plus de 5000 \$.

### **Une somme colossale**

La pleine rétroactivité pourrait coûter plus de 3 milliards de dollars au gouvernement. Le ministre Flaherty a toutefois annoncé lors de sa mise à jour économique du 30 octobre dernier qu'il évaluait la valeur du surplus budgétaire à 11,6 milliards pour l'exercice financier 2007-2008.

« Je pense qu'avec le surplus du gouvernement actuel, on pourrait quand même, même si on ne donne pas la pleine rétroactivité, tenir compte du fait que les personnes âgées sont de plus en plus pauvres et qu'elles sont de plus en plus nombreuses au Québec et au Canada », estime le critique du Bloc québécois pour les questions relatives aux aînés, Raymond Gravel. Ce dernier croit en outre que les prestations du SRG devraient être augmentées de manière à combattre la pauvreté chez les personnes âgées.

Marjory LeBreton affirme que le gouvernement essaie plutôt d'informer les aînés des

prestations auxquelles ils ont droit. Service Canada, dit la secrétaire d'État aux Aînés, offre 600 points de service au pays, sans compter des équipes mobiles qui vont rencontrer les personnes âgées dans la communauté.

En mai dernier, le gouvernement Harper a modifié la loi pour s'assurer que le renouvellement du supplément de revenu garanti soit automatique pour ceux qui sont déjà inscrits. Le hic, c'est que les aînés doivent toujours présenter une demande pour s'enregistrer une première fois.

Actuellement, 135 000 personnes âgées à faible revenu admissibles au supplément de revenu garanti ne le reçoivent pas. Des groupes de défense soutiennent que la solution à ce problème est pourtant simple: il suffirait, disent-ils, que le fédéral envoie automatiquement aux aînés les prestations auxquelles ils ont droit.

« Ce serait très facile de leur redonner à partir du moment où ils sont [admissibles]. Le ministère le sait, ils ont en main tous les chiffres. Ils peuvent voir que ces gens-là avaient droit au supplément », déplore Jean-Rock Boutin, un intervenant social qui travaille avec des personnes âgées.